

COMMUNIQUE DE PRESSE

Jeudi 1^{er} juin 2023,

**L'agence de l'eau Seine-Normandie et
les autorités académiques de l'enseignement
agricole renforcent leur partenariat en lien
avec le plan Eau.**

#PLANEAU #AGRICULTEURS
#ENSEIGNEMENT #CLIMAT



© Barbara Tételain/ AESN

[Lycée agricole Edouard de Chambray - Eure] - La DRIAIF Île-de-France, les DRAAF Normandie, Hauts de France, Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val-de-Loire, en tant qu'autorités académiques de l'enseignement agricole et l'agence de l'eau Seine-Normandie dressent un bilan de leur partenariat en faveur des apprenants de l'enseignement agricole.

Dans la continuité d'un travail entrepris depuis plus de 30 ans, les signataires se sont engagés pour la durée du programme « eau & climat » 2019-2024, à mener des actions mutuellement profitables dans un contexte d'adaptation au changement climatique pour la prise en compte des enjeux de l'eau et de la biodiversité dans les établissements de l'enseignement agricole. Le comité de pilotage réuni ce jour a dressé un premier bilan très positif des actions menées jusqu'à présent. Au total, depuis 2019, 50 actions ont été réalisées et soutenues dans les établissements du bassin Seine-Normandie pour un montant d'aides de 1 195 848 €.

Il s'agit d'accompagner les initiatives pédagogiques des établissements pour sensibiliser et responsabiliser les apprenants et les professionnels sur la gestion durable et concertée de la ressource en eau ; appuyer les initiatives des exploitations et ateliers technologiques des établissements et accompagner des projets innovants.

« L'objectif prioritaire est de démontrer qu'il est possible de concilier protection de l'eau, biodiversité et équilibre économique des exploitations agricoles. Nous souhaitons renforcer ces actions et développer de nouvelles initiatives » explique Benjamin Beaussant, directeur de la DRIAAF Île-de-France.

Stéphanie MOURIAUX, directrice générale adjointe de l'agence de l'eau Seine-Normandie ajoute « C'est un levier essentiel pour relever les défis de l'eau et de l'agriculture durable en lien avec les mesures du plan Eau et les objectifs du SDAGE (Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux) *. A travers cette convention, il s'agit de faire évoluer les comportements par l'éducation et la formation des acteurs agricoles et du monde rural en encourageant les expérimentations sur le terrain en lien avec une dynamique de territoire. »

Cette initiative a précédé le plan Eau annoncé par le Président de la République, en mars 2023, qui replace l'éducation dans les mesures retenues en visant un enseignement des enjeux de l'eau auprès des scolaires.

L'agence de l'eau Seine-Normandie met à disposition la méthodologie, les outils pédagogiques et une aide financière :

- Pour les études et expérimentations en agriculture (connaissance de la biodiversité des sols, les changements de pratiques et de systèmes, etc.), le soutien financier de l'agence de l'eau s'élève jusqu'à 80 % du montant du projet dans les zones à enjeux (aires d'alimentation de captages, zones humides, etc.),
 - Pour la réduction de l'usage des produits phytosanitaires le soutien financier de l'agence de l'eau peut s'élever jusqu'à 80 % du montant du projet.
 - Pour les investissements liés à la transformation & commercialisation de produits agricoles à bas niveaux d'intrants, le soutien financier de l'agence de l'eau peut s'élever jusqu'à 40 % du montant du projet.
 - Découvrez les classes d'eau et l'aide financière de l'agence de l'eau : [Les classes d'eau scolaires | Agence de l'Eau Seine-Normandie \(eau-seine-normandie.fr\)](https://www.eau-seine-normandie.fr/enseignants-formateurs/outils-pedagogiques)
- L'agence de l'eau met à votre disposition pour préparer votre programme, le livre de bord type pour l'enseignement agricole : [Livre de bord enseignement agricole \(calameo.com\)](https://www.eau-seine-normandie.fr/enseignants-formateurs/outils-pedagogiques), ainsi que d'autres outils pédagogiques : <https://www.eau-seine-normandie.fr/enseignants-formateurs/outils-pedagogiques>
- Pour les partenariats éducatifs, le soutien financier de l'agence de l'eau peut s'élever jusqu'à 80 % du budget du projet.

Télécharger les formulaires de demandes d'aide : https://www.eau-seine-normandie.fr/formulaires_aides



Un projet exemplaire

Expérimentation zéro fuite !

Depuis 2019, la Chambre d'Agriculture de la Marne, en partenariat avec le Lycée public d'Enseignement Général, Technologique et Professionnel Agricole de Somme-Vesle, pilote une expérimentation nommée

« Zéro fuite » car elle se veut être sans impact sur la qualité des eaux brutes de l'aire d'alimentation d'un captage. Le projet se déroule sur une surface totale de 32 ha. Il est basé sur une rotation complète de huit ans des cultures. Pour s'assurer de l'absence de transfert de polluants vers la nappe, il a été décidé de construire une stratégie de protection sanitaire des cultures sans recours à la chimie et avec un objectif de reliquat azoté sous racinaire ne dépassant pas 25 mg/l de nitrates.

Les objectifs du projet visent à :

- élaborer un système de culture intégré et à tester des solutions techniques ayant un impact neutre sur la qualité de l'eau,
- démontrer l'efficacité d'un tel système de culture et à comparer les rentabilités économiques par rapport à un système classique afin d'alimenter les réflexions concernant les Paiements pour Services Environnementaux (PSE),
- disposer d'une plateforme d'expérimentation, pour présenter, échanger, et diffuser des techniques innovantes auprès du plus grand nombre d'exploitants agricoles, et notamment ceux présents sur les aires d'alimentations de captages.

Le montant total du projet s'élève à 449 635 € HT.

L'agence de l'eau Seine-Normandie participe au financement du projet à hauteur de 257 914 €.

[Note aux rédacteurs]

* À propos du Plan Eau et du SDAGE :

- le plan Eau



« Pour sensibiliser dès le plus jeune âge : les enjeux de l'eau (cycle de l'eau, éducation à la sobriété, préservation des écosystèmes aquatiques) seront renforcés dans le cadre de l'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des scolaires....

En phase d'installation de nouveaux agriculteurs sur des aires d'alimentation de captage, les projets s'inscrivant dans une démarche agroécologique, d'agriculture biologique seront favorisés. Cette ambition sera portée dans le cadre de la concertation du Pacte et de la Loi d'orientation et d'avenir agricoles ».

Mesures 8 et 24

- le SDAGE 2022-2027



« Les structures en charge de l'enseignement agricole sont invitées à introduire, dans la formation initiale des futurs agriculteurs, des éléments sur les effets des différents systèmes et pratiques agricoles sur les milieux aquatiques et les ressources en eau, en termes de qualité, de quantité et de biodiversité et d'encourager les choix des futurs agriculteurs pour une agriculture résiliente, notamment en termes de reconstitution du sol pour une meilleure rétention de l'eau, et de mise en place d'infrastructures paysagères (haies...).... ».

Orientation 2 disposition 2.3.5

À propos de l'agence de l'eau Seine-Normandie

L'agence de l'eau Seine-Normandie met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux : collectivités locales, industriels, artisans agriculteurs ou associations, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques. Ils préservent et favorisent les cycles de vie d'une grande variété d'espèces et donc de la biodiversité.

L'adaptation au changement climatique est le fil conducteur du 11^{ème} programme « Eau et climat » 2019-2024, élaboré et adopté par le comité de bassin. Le programme vise à donner aux territoires et aux acteurs de l'eau, la capacité de s'organiser et les moyens de faire face aux évolutions climatiques.

L'agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public de l'Etat. Son territoire de compétences est le bassin hydrographique de la Seine et des fleuves côtiers normands.

www.eau-seine-normandie.fr

À propos des DRAAF

La DRIAAF Île-de-France, les DRAAF Normandie, Hauts de France, Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val-de-Loire, en tant qu'autorités académiques de l'enseignement agricole. Les Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) ont pour mission de mettre en œuvre la politique nationale en tant qu'autorité académique pour l'enseignement agricole public et privé sous contrat et d'en définir, coordonner et évaluer la politique régionale.

Au sein de chaque DRAAF, les SRFD (services régionaux de formation et de développement) peuvent accompagner les projets.

Contacts presse :

[Agence de l'eau Seine-Normandie]

Marie-Anne Petit

petit.marie-anne@aesn.fr

06 61 58 91 74

[DRIAAF Île-de-France]

Véronique AUBIN

veronique.aubin@agriculture.gouv.fr

07 62 10 41 51